



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Lizotte, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Belcourt à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 7 avril 2026, le projet de règlement numéro 186-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 186-26 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 20h, bureau municipal situé au 219, rue Communautaire;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 219, rue Communautaire, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité : munbelcourt.ca.


Nathalie Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Nathalie Lizotte, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Belcourt, certifie par la présente que j'ai affiché et publié sur le site internet le présent avis public concernant le règlement # 186-26 au bureau municipal en date du 8 avril 2026.


Nathalie Lizotte, Directrice générale
Greffière-trésorière